

L'association *Société, cultures et convictions* (SOCC) prend corps¹. Elle a tenu une assemblée générale le 22 novembre 2019, à l'Académie des sciences, dans une ambiance chaleureuse et constructive. Elle a adopté à cette occasion un manifeste dont on trouvera ci-après le texte. Elle a aussi arrêté les modalités d'organisation de débats non décisionnels en petits groupes qui lui semblent être l'un des moyens privilégiés de restaurer l'essence même de la démocratie. Prendre acte concrètement, de cette façon, de la diversité des convictions et des dissensus qui en résultent est nécessairement source d'enrichissement collectif et de progrès en termes de cohésion sociale pour autant qu'il y ait réciprocité d'écoute entre les participants.

Débattre sans se battre

Un manifeste de l'association *Société, cultures et convictions*

La société française est de plus en plus fragmentée. Depuis plusieurs années nous assistons à son érosion, ses déchirures et ses fractures. Parce que les gens ne se parlent pas. Parce que le goût des autres a été remplacé par la défiance. Parce que les communications semblent rompues. Pourtant ceux qui composent cette société ne sont pas des muets. Ils aspirent à reprendre la parole. Il faut concrétiser cette ambition, aider à ce que des voix plurielles puissent se faire entendre en réanimant l'esprit d'agora, c'est-à-dire en parlant mais également en écoutant. Car la discussion commune est la doublure vivante de la démocratie. Elle est à un pays ce que la sève est à un arbre : elle doit circuler. Par l'échange, par la rencontre, par le dialogue, par

le débat, sans chercher à tout prix à « décider ».

La création de la SOCC est une tentative de prise en charge collective de ces problèmes. Selon ses statuts cette association a pour objet « de contribuer à engendrer et à organiser des débats de société sur des questions vives se situant à l'articulation des cultures et des convictions. Ces débats ont pour vocation spécifique non pas de parvenir à des décisions, qu'elles soient éventuellement consensuelles ou seulement majoritaires, mais de susciter de libres échanges entre des personnes physiques ou morales respectueuses de la diversité des convictions, chacun des participants ne cherchant pas à imposer les siennes. Par ce type d'échanges la SOCC inscrit son action dans le

¹ Voir *Diasporiques* n° 46 (juillet 2019) « Organiser de façon prioritaire des débats non décisionnels » et 47 (octobre 2019) « Débats non décisionnels : comment amorcer le processus ? ».

cadre d'une authentique démocratie participative, respectueuse des responsabilités propres des instances décisionnaires de la société et cela à tous les niveaux de son organisation territoriale : local, régional, national, européen ou international ».

Ainsi, avec la SOCC, il ne s'agit pas de gommer les dissemblances, de s'enfermer dans des consensus ternes, d'arrêter des conclusions qui ne satisfont personne. Il s'agit de faire renaître des lieux et des espaces de débats pour confronter les opinions et les pensées, les avis et les convictions ; pour permettre, par-delà les diversités et les dissimilitudes, de retrouver le bien-fondé de la vie en commun. Il faut à cette fin permettre à de petits groupes de citoyens d'avoir de véritables échanges sur des questions « qui font débat ». Essayer de convaincre « les autres » est en soi une activité gratifiante et, sous réserve de réciprocité, parfaitement légitime. Les participants devraient ressortir de ces confrontations avec le sentiment qu'elles leur auront permis de progresser personnellement et aussi d'enrichir leur pratique de la démocratie. Il n'est évidemment pas exclu que ces échanges puissent conduire à des convergences ne serait-ce que partielles mais



PHOTO DOMINIQUE DE CASTRO

leur objectif principal est bien de se concentrer sur les sujets qui peuvent être sources de dissensus, donc potentiellement de conflits, pour tenter de les ramener au statut de questions à débattre.

Tout ceci n'interdisant évidemment pas l'existence et la légitimité d'autres formes de confrontations sociétales que les débats ainsi définis. ☺

Le Bureau lors de l'AG de la SOCC du 22 novembre 2019²

¹ De gauche à droite Philippe Lazar, secrétaire de la SOCC, Louis Schweitzer, Président de la SOCC, Pierre Corvol, Président de l'Académie des Sciences et Catherine Bréchnignac, secrétaire perpétuelle honoraire de l'Académie des Sciences.

La SOCC dispose désormais d'un blog, auquel on peut accéder en composant intégralement son adresse électronique :

<http://societeculturesetconvictions.hautetfort.com/>

On trouve sur ce blog toutes indications utiles pour organiser des débats non décisionnels (en quatre « fiches pratiques ») et pour être informé de l'ensemble des actions de cette nature.

Y figurent aussi le rappel des adresses électronique (socc@orange.fr) et postale (3 quai Malaquais, 75006 Paris) de la SOCC et les conditions d'adhésion à cette association.